organisons et menons nos économies, la façon dont nous employons nos ressources ont des répercussions mondiales que personne ne déniera. Beaucoup de gens dans le monde suivront nos discussions avec grande attention, conscients du fait que les signataires de l'Acte final représentent, à peu de chose près, la totalité des nations industrialisées. La communauté internationale se rend compte, comme nous tous, que l'instauration d'une coopération économique plus étroite entre les parties à l'Accord final peut déboucher sur une répartition plus rationnelle des ressources qui profitera, d'abord, aux peuples d'Europe et d'Amérique du Nord. Mais il est évident que, plus nous oeuvrerons de concert et dans notre mutuel intérêt, en tant que pays industriels, plus il nous sera facile de garder présentes à l'esprit nos responsabilités à l'endroit de la communauté mondiale dans son ensemble, et des pays en développement en particulier.

De toute façon, la réalité de l'interdépendance s'impose à nous avec toujours plus d'acuité. Quelle que soit la manière dont nous gérons notre économie, aucun de nous ne peut échapper aux conséquences de la crise énergétique, de l'épuisement des ressources naturelles que nous avons exploitées sans mesure, de la pression qu'excercent sur nos économies limitées les aspirations sans cesse croissantes de nos peuples, et les demandes encore non réalisées des millions de consommateurs des pays du Tiers monde. Certes, il ne s'agit pas d'amener nos systèmes à converger, mais de reconnaître la convergence de nos intérêts et de nos préoccupations. D'ailleurs, nous serions mal avisés de la désavouer, car nous ne serions, à coup sûr, guère en mesure de résoudre ces problèmes dans l'autarcie doctrinaire. En outre, nous ne pourrons oeuvrer ensemble sans la confiance mutuelle que l'Acte final voulait instaurer dans nos relations économiques comme dans l'ensemble de nos rapports.

Il reste que ce climat de confiance mutuelle sera fonction de l'importance que nous sommes prêts à donner à la dimension humaine de l'Acte final. Le seul fait que nous nous interrogions à ce sujet illustre bien la distance qui nous sépare toujours des objectifs que nous nous sommes fixés à Helsinki.

Certains prétendent que d'accorder une si haute priorité aux droits de la personne et aux questions humanitaires revient à détruire l'équilibre de l'Acte final et, partant, à détruire l'équilibre des avantages que nous en attendons. Le Canada ne peut accepter un tel argument car le grand fossé que nous nous efforçons de combler est d'abord et avant tout celui qui divise les hommes. Nous ne pouvons espérer édifier la coopération sur des assises solides sans l'appui de notre peuple, sans qu'il y reconnaisse son intérêt. Nous ne pouvons agir comme si les relations entre États étaient indépendantes de la façon dont ces États respectent les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Tout au contraire, le lien est explicite dans l'Acte final et nous ferions bien de nous en souvenir au cours de nos délibérations.

Nous reconnaissons que bon nombre des principes et des dispositions de l'Acte final se traduisent par des initiatives unilatérales consenties par les États signataires. Nous croyons néanmoins que toutes ces initiatives peuvent faire l'objet de discussions ici-même. Cela vaut pour les droits de l'homme et les relations entre les personnes comme pour les autres questions qui tombent sous le coup de notre mandat. Nous ne